

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL 20/04/15

L'an deux mille quinze et le vingt avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Myriam LEONARD, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Lise CAYRE, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Didier FABRE,
Madame Marcelle CHATEL donne procuration à Madame Isabelle GRAUPERA,
Monsieur Laurent CARRERE donne procuration à Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS,
Monsieur Bernard MUCCI donne procuration à Monsieur André CASSAN,
Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Christine MARECHAL,
Madame ROUDIÈRE CARBONNEL Maryse donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA,
Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Était absent : Monsieur Francesco ANTINI

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond LORCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2015

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire risque d'arriver en retard. Donc je le remplace un petit moment.

Secrétaire de Séance : Raymond LORCA

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Didier FABRE,
Madame Marcelle CHATEL donne procuration à Madame Isabelle GRAUPERA,
Monsieur Laurent CARRERE donne procuration à Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS,
Monsieur Bernard MUCCI donne procuration à Monsieur André CASSAN,
Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Christine MARECHAL,
Madame ROUDIÈRE CARBONNEL Maryse donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA,
Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

L'ordre du jour :

AFFAIRES FINANCIERES :

- budget principal :
 - . Approbation du compte administratif 2014
 - . Adoption du compte de gestion 2014 du trésorier
 - . Affectation des résultats 2014
 - . Vote des taux d'imposition 2015
 - . Adoption du budget primitif 2015
 - . Vote des subventions aux associations

- budget annexe du camping :

- . Approbation du compte administratif 2014
- . Adoption du compte de gestion 2014 du trésorier
- . Affectation des résultats 2014
- . Le contrat avec la société ECOFINANCE pour l'optimisation, ce n'est pas des revenus du patrimoine donc, c'est sur une mission de pilotage de la masse salariale

URBANISME - ENVIRONNEMENT

- Convention de partenariat entre la Commune et Gaz Réseau de Distribution France pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

e Approbation du compte administratif 2014

Vous allez avoir le tableau qui va s'afficher sur le mur.

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 1.512.762 €
- Chapitre 012 : charges de personnels et assimilés : 4.235.930 €
- Charges de gestion courante : 014-66 : 723.333 €
- 66 Charges financières : 271.057 €
- Charges exceptionnelles : 2.479 €

pour un total de 6.745.561 €

Au chapitre 011, pour un montant de 1.512.762 € est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, on vote chapitre après chapitre, c'est la loi.

C'est bon. Alors qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ? 0

Pour le chapitre 012 : charges de personnel : 4.235.930 €

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Le chapitre Charges de Gestion Courante : 723.333 €

Des questions ? Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ? 0

Chapitre 66 : Charges financières / 271.057 €

Des questions ? Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ? 0

et les charges exceptionnelles : 2.479 €

Des questions ?

Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Voilà pour les dépenses de l'exercice du compte administratif 2014

Pour les recettes : Les recettes de l'exercice 2014 :
Les produits de services pour un montant de 301.464 €
Le 73 : impôts et taxes : 5.048.242 €
74 : dotations et participations : 1.784.742 €
75 : autres produits de gestion courante : 122.928 €
013 : atténuation de charges : 175.370 €
76 : produits financiers : 4 €
77 : produits exceptionnels : 322.978 €
pour un total de recettes de 7.755.728 €.

Est-ce que vous avez des questions sur ces chapitres-là ?

Pas de questions ?

Donc on va tout de même voter chapitre par chapitre.

Pour le chapitre 70 : 301.464 €

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Chapitre 73 : impôts et taxes : 5.048.242 €

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Chapitre 74 : dotations et participations : 1.784.742 €

Pas de questions ? Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 122.928 €

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

013 : atténuation de charges : 175.370 €

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

76 : produits financiers : 4

Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 322.978 €

Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Nous allons maintenant passer à la section d'investissement.

Dépenses de l'exercice :

Monsieur Didier FABRE

Chapitre 16 : remboursement capital emprunts : montant 859 115 €

Chapitres 20-204 : Etude et subventions d'équipement : 33 576 €

Chapitres 21-23 : Equipement : 891 438 €

Total des dépenses réelles de l'exercice : 1 784 129 €

Dépenses non affectés pour 1 154 426 €
Equipement travaux bâtiments : 32 906 €
Equipement et travaux bâtiments sportifs: 140 835 €
Equipement et travaux bâtiments culturels : 8 331,74 €
Equipement et travaux bâtiments (écoles - groupes scolaires) 72 005 €
Urbanisme : 55 786 € (travaux de voirie)
18 : équipements et travaux divers : 56 039 €
Environnement : 255 326,93 €
Pôle culturel 20 : 178 358 €
21 Création gymnase et hôpital : rien
Total des dépenses : 2 045 864 €
Il n'y a pas de question ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

018 non affectés : 1 734 731 €
Equipement et bâtiments sportifs : 20 000 €
Equipement et bâtiments culturels : 13 800 €
Equipement et bâtiments scolaires : 20 097 €
Urbanisme : 0
Travaux de voirie : 0
Equipement et travaux divers : 800 (total 16)
Environnement : 111 927,76 €
Pôle culturel : 5.000 €
Création gymnase : 61 750 €
Hôpital : 0
Le total des recettes qui équilibre les dépenses pour 1 968 205 €
Recettes non affectées on l'a déjà dit.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés 4 voix contre (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Madame Myriam LEONARD

- Adoption du compte de gestion 2014 du Trésorier :

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 :

En investissement : - 1 029 364,84 €

En fonctionnement : 1 559 829,58 €

soit un total de 530 464,74 €

Alors cela est le compte de gestion approuvé par le trésorier qui correspond au compte administratif 2014.

Des questions ?

Oui

Madame GUERRERO : est-ce qu'on vote pour l'approbation donc de la comptabilité de Monsieur le percepteur ou on vote pour l'approbation du budget en tant que tel.

Madame Myriam LEONARD

Non Vous avez déjà voté le compte administratif 2014. Là il s'agit du compte de gestion notifié

par le trésorier qui correspond au compte-administratif 2014.

Monsieur Didier FABRE

Il y a un compte-administratif, vous venez de le voter et maintenant, vous votez le compte de gestion du trésorier.

Madame Myriam LEONARD

C'est le même

Madame Sylvia GUERRERO

Oui, évidemment c'est le même

Monsieur Yves PAUBERT

La définition d'un compte de gestion, c'est donner acte au trésorier qu'il a engagé des dépenses et des recettes conformément à ce que la collectivité lui a demandé, par le compte administratif. Donc ce n'est pas du tout approuver ou pas un compte de gestion, c'est simplement donner acte au trésorier qu'il a fait son travail correctement. Mais cela normalement c'est su de tous les élus.

Madame Myriam LEONARD

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à la majorité absolue des suffrages exprimés(28 voix pour)

• Affectation des résultats 2014 :

Le résultat 2014 est de 1 559 829.59 € qui se décompose :

- résultat de l'exercice : 524 441.83 € plus le résultat antérieur reporté : 1 035 387.75 €

Il y aura en affectation, en réserves, en investissement : 788 000.58 € et en fonctionnement reporté 771 829 €

Des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Tout d'abord, je m'excuse, parce que l'on a démarré effectivement un peu vite et cela ne nous a pas laissé le temps d'introduire. Je voulais revenir sur le débat d'orientations budgétaire que, évidemment l'on n'a pas voté en séance et approuvé, et deuxièmement, c'est vrai que l'on ne sait pas tout, cela fait déjà un an et demi que l'on est là et c'est des choses que l'on devrait savoir. Je voulais vous demander pour quelles raisons on n'a pas réalisé de commission finances pour l'approche de ce budget ?

Madame Myriam LEONARD

Alors la commission finances, il y a eu des commissions. C'est chaque commission qui a monté le budget. Il y a eu la commission culture, à laquelle vous aviez je pense des personnes qui y étaient, il y a eu la commission animation. Le budget s'est fait par commissions et ensuite est retracé sur papier.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui mais parce qu'on a Maryse qui est à la commission finances, qui n'a pas été conviée à aucune commission elle, de cette année.

Madame Myriam LEONARD

Oui mais Monsieur Pinho-Teixeira dans d'autres collectivités, je pense au Conseil Communautaire, est-ce qu'on a eu des réunions finances ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Alors je ne sais pas si on est en CCPO là ?

Madame Myriam LEONARD

Non. Mais je vous le dit quand même. Non, je vous le dis. Je vous donne l'exemple est-ce qu'à a CCPO il y en a ou ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Cela était la première question. Donc il n'y en a pas eu, car il n'y n a pas eu à la CCPO vous me dites ?

Il n'y a pas de commission finances qui a été votée. Alors qu'ici, nous avons une commission finances, avec des élus qui siègent à cette commission.

Madame Myriam LEONARD

Pardon, on a voté à la CCPO quand même le budget

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Le budget oui. Mais de commission des finances, on n'a pas voté de commission finances.

Madame Myriam LEONARD

Il n'y a pas de commission finances.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Non.

Ensuite, je voulais vous poser la question : étant donné qu'on n'a pas pu approuver le PV du DOB, la raison pour laquelle on vote le budget hors délais.

Madame Myriam LEONARD

Il n'est pas hors délai. Monsieur Carbonnel peut en parler, c'est lui-même qui nous l'a fait repousser. Cela a été expliqué la dernière fois par Monsieur le Maire.

Monsieur André CARBONNEL

Oui un budget primitif, effectivement doit être voté au 15 avril de l'année. Avant c'était le 31 mars. Ça a été reporté par décret, il y a 3 ou 4 ans, au 15 avril. On a un délai supplémentaire de 15 jours tant que l'on n'a pas reçu les notifications de l'Etat. A ce jour on vote le budget primitif, on n'a pas encore les notifications de l'Etat concernant les DGF. Donc, on pourrait encore aller bien au-delà de cette date parce qu'on a quinze jours après notifications, cela est inscrit dans les textes. C'est pour cela qu'il a été voté le 20, parce que l'on attendait des notifications que l'on a eues en ligne, mais qui ne sont pas encore notifiées officiellement.

Madame Myriam LEONARD

Et pour revenir aux réunions finances, nous avons eu aussi les chiffres de l'Etat très tard et après il y a eu aussi les élections départementales, ce qui a fait, c'est vrai, que l'on a fait un peu à la va vite.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Pour revenir un peu au sujet du report d'excédent, je m'aperçois qu'il y a une baisse du report de 206 000 € à peu près en gros par rapport à l'année dernière

Madame Myriam LEONARD

Oui, tout à fait oui.

Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA

Donc je suppose que sur le fonctionnement on a engagé davantage de frais, de dépenses, est-ce que vous n'avez pas peur pour les années à venir que ce soit problématique, puisque je vois que dans le prévisionnel, on y viendra après, c'est pareil

Madame Myriam LEONARD

Tout à fait. Nous allons avoir sans doute deux années difficiles, c'est exact, deux années difficiles, mais il va falloir faire avec et en espérant qu'en 2017 les dotations de l'Etat ne baissent pas plus que ce qu'il en est actuellement et que l'on puisse donc, avec des départs au niveau du personnel, parce que vous allez m'en parler sans doute un peu plus tard au niveau des charges du personnel, mais on y reviendra, puisque là on est sur le compte de l'affectation des résultats, mais on y reviendra, avec des départs en retraite etc....

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui effectivement, vous me parlez des baisses de dotations de l'Etat, mais sur cet exercice il n'y en a pas de baisses de dotations de l'Etat

Monsieur Didier FABRE

Depuis 2014, c'est la deuxième année

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Elles sont à hauteur de 206 000 €. là sur cet exercice.

Monsieur Jérôme DUROUDIER

Déjà je voudrais dire que les baisses de dotations, effectivement c'est depuis 2014. Elles correspondent à 8, 9 points d'impôts (on votera tout à l'heure les taux d'imposition vous verrez qu'ils sont inchangés). Ce qui explique aussi cet écart d'excédent c'est le poste 12 (charges du personnel) sachant qu'on a eu à mettre en place la réforme des catégories C. Cela a été une hausse du traitement des agents de catégorie C, par une loi qui est passée, donc on a dû le faire. On a dû recruter des techniciens au service technique, parce qu'ils sont nombreux en invalidité, donc ce qui a fait augmenter aussi ce groupe 12. Je répète, la réforme des catégories C, la baisse des dotations, je répète 8 à 9 points d'impôts. Cette baisse des dotations aujourd'hui nous est imposée par le gouvernement actuel. Voilà alors, là où on l'on va limiter les choses c'est qu'on essaie de trouver des solutions dans les recherches de financements dans les services. Chaque service recherche des financements exceptionnels, on travaille sur des mutualisations, sur une ouverture sur le territoire et on cherche à faire aussi une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences différentes, avec une réorganisation dans les services, en favorisant les remplacements en interne après des départs à la retraite, sachant qu'on sait, que dans les 2, 3 ans on a des départs à la retraite qui vont intervenir. Donc effectivement ça va être deux ou trois années difficiles, on le sait, mais on fait ce qu'il faut pour que le budget reste sain et qu'on puisse continuer (il n'y aura pas d'austérité à la mairie de Lavelanet) à faire les investissements que l'on veut. Effectivement on subit une baisse des dotations qui est drastique, qui va être insupportable pour certaines collectivités et qu'on va essayer, autant que possible de l'assumer, sans augmenter les taux d'imposition, mais autant que possible.

Madame Myriam LEONARD

Merci. Donc on va passer au vote de l'affectation des résultats

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Je fais quand même remarquer que si effectivement les choses sont difficiles, il n'empêche qu'on dégage un résultat positif qui représente 1 559 000 euros. Donc la gestion de la mairie de Lavalanet, avec toutes les difficultés qu'on connaît, notamment sur les aspects remboursements d'emprunts, on est en train, et ça prendra du temps d'essayer toute une série de données qu'il faut effectivement diminuer de manière nette notamment sur les problèmes de remboursements d'emprunts, de façon ce qu'on puisse vivre comme une ville de 7 000 habitants, mais quoi qu'il en soit le résultat est là.

Madame Myriam LEONARD

Donc nous passons au vote affectation des résultats 2014 :

Qui est contre ? 4 contras (Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ? 0

Vote adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour, 4 voix contre)

Madame Myriam LEONARD

Donc la prochaine délibération c'est le

- Vote des taux d'imposition 2015 :

Nous proposons au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, afin d'élaborer le budget primitif 2015. Nous décidons de ne pas augmenter le produit attendu, maintenant inchangés pour l'exercice 2015 des taux d'imposition des taxes directes locales, confirme que les taux applicables en 2015 seront les suivants :

- taxe d'habitation : 12.01 %,
- taxe foncière bâti : 18.88 %,
- taxe foncière non bâti : 61.30 %

Donc il faut se prononcer sur cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Je voudrais faire remarquer, et à nos collègues et au public nombreux présent, que ce choix de maintenir une imposition la plus faible possible est véritablement un choix qui coûte, parce que c'est notre commune et notre gestion qui font qu'on est capables de le tenir. J'ai envie d'ajouter que, même s'il faut pas ajouter, additionner des chèvres et des choux, dans le cas précis 18.88 + 12.01 ça fait 30.89 %. A l'heure où des choix importants vont se faire à l'intercommunalité (alors quand je dis Intercom c'est pas forcément le nôtre c'est plus général) le bourg centre lavalanétien, est celui qui à ma connaissance, et le plus imposé sur le territoire.

Madame Myriam LEONARD

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote adopté à l'unanimité (28 voix pour)

- Adoption du budget primitif 2015

Monsieur André CASSAN

Puisque l'on aborde le budget primitif 2015, je voulais juste rappeler un petit peu le contexte national dans lequel ce budget a été préparé. Il y a des choses qui ont déjà été dites, à savoir

que d'ici 2017 il y aura trente milliards de DGF en moins pour les communes de la part de l'Etat. Entre 2014 et 2017 on a vu une explosion des niches fiscales. Les chiffres officiels parlent 80 milliards d'euros de fraude fiscale (et ça c'est pas les fraudes des petits entrepreneurs du coin, c'est les fraudes fiscales au niveau des paradis fiscaux). Entre autre, parallèlement c'était en 2011, il y a 4 milliards qui ont été données aux patrons pour le pacte de compétitivité, c'est un allègement aux entreprises, or, le 8 avril de cette année, Monsieur Valls disait, le compte n'y est pas, y n'y a pas d'embauches en contrepartie. Eh bien malgré cela, on va quand même augmenter cet allègement fiscal de 2.5 milliards d'euros. Donc moi je veux bien qu'on fasse les efforts, je l'ai déjà dit à une autre occasion, faire des efforts, oui, mais pour qui ? Pour quoi ? faire des efforts pour donner de l'argent à des gens qui en font un mauvais usage, je ne suis pas d'accord, donc voilà, je voulais que ce soit dit et évidemment ça va impacter (mais là Monsieur PINHO TEIXEIRA a posé la question, dès 2014 c'est vrai que la DGF a beaucoup baissé (peut-être que Monsieur Carbonnel pourra nous donner le chiffre précis et vous allez voir dans le budget 2015, de combien elle baisse. Il faut le ramener, je vous dis à ce contexte national qui explique.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Si tu me permets d'aider, j'ajouterai volontiers à ta remarque, un article (si je me souviens bien dans Marianne de cette semaine) qui précisait que le tous les plans épargne, c'est-à-dire nos éconocroques, auprès des banques sont censées rapporter à l'État un loyer (je vais le dire comme ça) Ce loyer de tête c'est de l'ordre de 500 000 d'euros environ, ces 500 000 d'euros ne sont pas versés par les banques depuis trois ou quatre ans, voilà, l'état des lieux il est là.

Madame Myriam LEONARD

Merci Monsieur TORRECILLAS. Nous continuons donc :

* présentation générale du budget primitif 2015

Section de fonctionnement : dépenses de l'exercice

Le chapitre charges à caractère général : 011 pour 1 577 500 €.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce chapitre ?

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 4 Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et Monsieur Stéphane FERRIER.

Qui s'abstient ? 0

Vote adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés 24 voix pour

Le 012 : charges de personnel et assimilés pour un montant de 4 473 000 €

Charges de gestion courantes : 739 244 €

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre : 4 Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ? 0

Charges financières- compte 66 : 310 000 €

Je demande toujours s'il y a des questions ?

Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ? 0

Merci

Charges exceptionnelles et atténuation de produits pour 99 275 €

Pas de questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

merci.

Donc les recettes de l'exercice. C'est un budget primitif donc prévus.

Le compte produits des services du domaine : compte 70 pour 281 356 €

Des questions ?

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ?

Merci.

Impôts et taxes pour un montant de 5 164 021 €

Est ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? 4 contres (Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO et par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et Monsieur Stéphane FERRIER)

Qui s'abstient ? Personne qui s'abstient. Merci.

Dotations et participations : 1 592 222 €.

On peut faire une petite remarque c'est que l'année dernière il y avait 1 785 000 €. Donc on voit bien les baisses.

Des questions ?

Qui est contre ? 4 contres : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

Merci.

Autres produits de gestion courante pour 116 268 €

Pas de question ?

Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Merci.

Atténuation de charges : 265 500 €

Ce sont les roquettes des contrats aidés

Alors là par contre il y a eu une augmentation par rapport à l'année dernière puisque nous avons quelques contrats aidés supplémentaires et qui compensent aussi l'augmentation au niveau charges de personnel.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Par rapport à ces contrats aidés, dans la note, vous nous dites que sur les prochains exercices il faudra passer forcément par une baisse de la masse salariale au vu des dépenses de la collectivité. Ces contrats aidés ça veut dire que la collectivité n'aura pas les moyens de pouvoir pérenniser ces contrats ?

Madame Myriam LEONARD

Alors, il y aura des départs à la retraite. Certains pourront être pérennisés possible, mais bien sûr, bien entendu tous les contrats aidés ne pourront pas être gardés. Faut savoir aussi que nous essayons quand même de prendre des personnes qui arrivent pratiquement à la retraite, ça leur permet, ce sont des gens qui vivent sur notre territoire et qui ont été au chômage à partir de 55 ans, 56 ans, (problème de textile) et nous les amenons (puisque'ils ont droit à deux ans) jusqu'à la retraite.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Oui, Myriam parlait justement de ces cas-là. Nous avons à l'animation deux personnes qui ne sont pas des jeunes et comment dire qu'on n'amène pas à la retraite ça paraît clair, qui sont sur des contrats d'avenir je tiens à dire l'effort qui est fait par la mairie de Lavelanet, puisque ces contrats d'avenir par rapport à la formation qui leur est proposé dans le cas précis un BPJEPS étalé sur deux ans et demi, trois ans même, va les amener à un diplôme, une qualification

reconnue par l'État, mais on ne leur fait pas de promesses d'embauche. La promesse qu'on leur a faite au départ, c'était de leur donner un boulot pendant une certaine durée et de les former. Je pense que, au moins sur le département, nous sommes les seuls à avoir fait cet effort. Je tiens à préciser que quand on a fait le calcul en gros recettes/dépenses sur effectivement l'intérêt d'embaucher des contrats d'avenir par rapport au coût de la formation, grosso modo on est à l'équité. C'est à dire que ce sont des postes, si on avait pris des contrats courts, de toute façon on les aurait arrêtés lorsque les missions s'arrêtent ou autre et dans le cas précis concernant l'animation en particulier il n'y a pas que des contrats de personnes qui sont en titre, on a grosso modo un tiers du personnel qui est sur des contrats courts, autrement dit qui sont sur des CDD de la fonction publique et qui sont donc effectivement renouvelables en fonction des besoins. Donc je veux dire ce que tu situe par rapport aux contrats aidés, ne concerne pas que les contrats aidés. Voilà c'est effectivement le cas pour ces personnes-là mais c'est aussi le cas pour plein d'autres personnes sur la commune qui ne sont pas, en gros, fonctionnaires titulaires.

Madame Myriam LEONARD

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 4 contres : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

Merci.

Produits exceptionnels pour un montant de 68 000 €

Qui est contre ? 4 contres : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ? Merci beaucoup

Nous allons passer maintenant à la section d'investissement sur le budget primitif Monsieur Fabre.

Monsieur Didier FABRE

On va parler du chapitre dépenses non affectées qui correspondent à l'affectation des résultats pour les besoins en financements, les remboursements en capital des emprunts, le remboursement en capital des emprunts du syndicat, la modification du POS en PLU, le solde pour les HLM la Mame (puisque avec les HLM on avait une convention sur plusieurs années) ça c'est les derniers 20 000 euros qu'on que l'on doit, après, il y a l'opération façades, les travaux en régie pour sur les bâtiments publics, ensuite l'intégration des travaux de voirie du syndicat (puisque quand même tous les ans, on fait environ entre 350 et 400 000 euros de travaux, l'intégration aussi de la dette du syndicat de voirie, le remboursement d'emprunt HLM du bâtiment Jean Miquel, pour les dépenses non affectées pour 2 823 212 euros.

Donc je vous propose si voulez qu'on le vote.

S'il n'y a pas de question ou s'il y a des questions ?

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Monsieur le Maire

Ensuite on va passer au chapitre 10 : équipements et travaux sur les bâtiments scolaires.

Donc là il y aura il y aura les travaux sur les écoles George Sand et Lamartine suite au regroupement pour un montant de 200 000 euros, du matériel divers pour 10 000 euros, ce qui fait un total donc de 210 000 euros pour les équipements et bâtiments et travaux sur bâtiments

scolaires.

Madame Myriam LEONARD

Des questions ?

Qui est contre ? 4 Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par
procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER.

Qui s'abstient ?

Merci.

Monsieur Didier FABRE

Chapitre 11 : Équipement et travaux sur les bâtiments sportifs. Alors là vous voyez eau chaude,
c'est à dire que c'est pour comment dire pour la mise en conformité des douches dans les
différents stades . Spécla, Paul bergère et Jacquard. L'eau actuellement n'a pas été contrôlée,
il y aura très certainement des appareillages à mettre en plus pour la rendre conforme pour que
les gens puissent se laver.

Donc cela fait un total de 46 000 euros pour ce chapitre.

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre ? 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO,
par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

Merci.

Monsieur Didier FABRE

Chapitre 12: équipements et travaux sur les bâtiments culturels : l'achat de logiciels pour 5100
euros pour la ludothèque, de l'informatique aussi pour la ludothèque et la bibliothèque pour 6
183 euros, technique et école de musique 5 450.00 euros. Le total donc pour les équipements
et travaux bâtiments culture = 17 483 euros.

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre : 4 - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par
procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient : 0.

Monsieur Didier FABRE

Chapitre 13 : équipement et travaux bâtiments communaux divers.

Il y a l'achat d'une alarme pour la mairie pour 5 000 euros, 80 000 euros pour les WC au marché
couvert, les travaux sont en cours, et ensuite il y a eu un peu de peinture au studio Jean miquel,
le centre bourg c'est l'étude qui est pratiquement terminée pour 23 000 euros, on a un échange
de terrain au cimetière avec une entreprise (SANCHEZ) car on a une partie du cimetière qui
empiète sur ces sur ces parcelles, ensuite on a les jardins partagés pour 80 260 euros, ensuite
l'opération que l'on fera sur le plan d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite pour
10 000 euros, ensuite l'extension de réseau (entretien) ce sont les branchements sur les
réseaux lorsqu'on donne une autorisation de construire, ensuite, on a prévu la vidéoprotection
pour 188 000 euros, ensuite la signalisation (ça c'est l'achat de signalisation traditionnelle pour
la voirie) pour un montant au chapitre 14 de 358 260 euros.

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre : 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO,
par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ? 0

Merci

Monsieur Didier FABRE

On passe au chapitre 15 : travaux de voirie

Ce sont des travaux de voirie à régie pour 30 000 euros.

Donc qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Ensuite il y a Equipomont et travaux divers : l'achat d'un minibus pour 30 000 euros, divers matériels pour 15 000 euros (pour l'équipe verte) ce qui fait un montant de...

Madame Myriam LEONARD

45 000 euros.

Qui est contre ? 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration ; Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient merci.

Monsieur Didier FABRE

Maintenant on va passer au chapitre 16 : environnement. Il n'y a rien d'accord

Chapitre 20 : pôle culturel. Ce sont les travaux en cours sur la salle avelana et casino pour un montant de travaux y compris maîtrise d'œuvre de 2 486 000 euros.

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Monsieur Didier FABRE

Ensuite, on a le chapitre 23, pour l'hôpital pour un montant de 1 230 000 euros qui correspond à l'achat des bâtiments qu'il y a à l'extérieur du bâtiment à démolir

Total des dépenses : 7 090 955 euros

Madame Myriam LEONARD

Il faut voter le chapitre 23. Qui est contre ? 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ? 1

Yves PAUBERT s'abstient sur le vote qui concerne l'hôpital

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

s'adresse à Monsieur PINHO TEIXEIRA et Madame GUERRERO

Je ne comprends pas votre position au travail sur l'hôpital, est-ce que est ce que l'opposition ne le veut pas ? je suis un peu en difficulté là

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Vous n'avez pas à être en difficulté. On n'était simplement pas pour que ça ce même comme vous le gérez, à cet endroit-là, on pense qu'il y avait d'autres manières de gérer le projet de l'hôpital et c'est pas le projet qu'on aurait retenu. Mais c'est pas comme ça qu'on imaginait le positionner sur le territoire, tout simplement.

Madame Sylvia GUERRERO

Toutefois on est absolument pour l'installation de l'hôpital mais on n'aurait pas fait le même choix qui a été fait par l'équipe majoritaire

Monsieur Didier FABRE

Est-ce qu'on pourrait quand même avoir alors où vous l'auriez fait ?

Madame Sylvia GUERRERO

A ce moment-là il aurait fallu nous le demander en temps voulu, chose qui n'a pas été faite, donc puisqu'on nous ignore, je tiens à le préciser, on a des opinions, on a des choix, mais il faudrait encore prendre le temps où la peine de nous le demander.

Monsieur Didier FABRE

Où donc on ne saura pas où est-ce qu'il aurait été. Merci quand même.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAŞ

Cependant, il faut que ce soit dit quoi. Je veux dire en l'état actuel des choses, avec les arguments qui sont les vôtres, ça vous appartient, vous dites la commune ne doit pas investir dans hôpital de Lavelanet.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

On n'a pas voté ce projet à cet endroit-là

Monsieur Jean-Luc TORRICILLAS

Eh bien écoutez, vous votez contre, ça ne peut pas être voter contre et... attendez il faut être cohérent quand même

Madame Myriam LEONARD

Nous avons voté les dépenses.

4 contres (Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER et une abstention

Monsieur Didier FABRE

Donc on va passer aux recettes d'investissement

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Excusez-moi pour revenir Pour l'instant en plus, on vote une démolition et une proposition de mise de à disposition de terrains. On ne vote pas la création de l'hôpital que je sache. Non mais je vous le dis parce qu'il ne faudrait pas inverser les rôles. Non, non, mais pour répondre à Monsieur Torrecillas, pour dire qu'on n'est pas contre la création d'un hôpital sur le territoire, mais juste la localité. Ce qu'on nous fait voter aujourd'hui c'est l'acquisition de terrains, la démolition et l'emplacement qui est très onéreuse. Voilà c'est tout.

Monsieur Didier FABRE

Bon merci.

Donc on va passer aux recettes.

Alors pour les recettes non affectées . je ne vais pas vous lire tout ce qu'il y a et je vais vous donner le montant pour 4 800 605 euros.

Madame Myriam LEONARD

Des questions ?

Qui est contre ? 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient.

merci.

Monsieur Didier FABRE

Chapitre 10 : Equipements et travaux bâtiments scolaires donc deux subventions département et DGE, le FDAL pour le département pour 90 000 euros

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre ? 4 Contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

merci.

Monsieur Didier FABRE

Ensuite donc il y a équipement et travaux bâtiments culturels : il y a une subvention CAF pour 1 065 euros, centre bourg pour 12 500 euros, 10 000 euros jardins partagés, 20 930 euros le FDAL, 1 500 euros pour le centre bourg, 5 900 euros, jardins partagés à nouveau, 19 000 jardins partagés, 7 000 euros la CAF pour les jardins partagés et 10 000 euros jardins partagés aussi c'est la DETR, pour un montant total de 79 430 euros.

Madame Myriam LEONARD

Alors on peut rajouter que pour les jardins partagés nous sommes subventionnés à 80 %, donc sur 80 000 euros il ne reste plus que 20 % d'autofinancement

Monsieur Didier FABRE

Travaux de voirie : ce sont les travaux de voirie effectués par nos agents 25 000 euros de FDAL
Qui est contre ? 4 - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

Environnement : il n'y a rien

Chapitre 20 : pôle culturel : 1 604 885 euros avec toutes les subventions CNC, DETR, CCPO, REGION

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre ? 4 (Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER)

Associations concernées	Montant de la subvention	Nombre de membres présents	Procurations	Nombre de suffrages exprimés	Pour	Contre Ou abstention	Elus n'ayant pas pris part au vote
Age d'Ormes	1 000,00 €	19	7	28	28	0	J.ROY, C. BLAZY
Association Information Prévention Drogue	762,00 €	20	7	27	27	0	Y.PAUBERT
Amicale des Sapeurs Pompiers	700,00 €	20	6 (C.MARECHAL n'a pas exercé la procuration de Y.FAUCONNET)	26	26	0	Y.PAUBERT-P.FAUCONNET (procuration)
A.P.F.E.R.A (présenté par D.FABRE)	3 000,00 €	20	7	27	27	0	M.LEONARD
Association des Paralysés de France	46,00 €	20	7	27	27	0	R.LORCA
Association M.C.C.F. Ecole George Sand	1 895,00 €	21	6 (J. TORRECILLAS n'a pas exercé la procuration de L.CARRERE)	27	27	0	L.CARRERE (procuration)
Centre d'Education Routière	2 300,00 €	21	6 (D.FABRE n'a pas exercé la procuration de M.SANCHEZ)	27	27		M.SANCHEZ (procuration)
Comité de jumelage (présenté par Didier FABRE)	7 000,00 €	17	6 (J. GRAUPERA n'a pas exercé la procuration de M.CHATEL)	23	19	4 abstentions (X.PINHO TELXEIRA-S.GUERREIRO-M.CARBONNEL et S.FERRIER (par procurations))	M.LEONARD, M.CHATEL, E.ALLABERT, J.ROY, J.GRAUPERA
Ecole George Sand : classe transplantée	1 800,00 €	21	6 (J. TORRECILLAS n'a pas exercé la procuration de L.CARRERE)	27	27		L.CARRERE (procuration)
Fête de la Noisette	2 000,00 €	18	7	25	25		C.BLAZY, J.ROY, P.MENENDEZ
Karting Club	2 900,00 €	21	6 (D.FABRE n'a pas exercé la procuration de M.SANCHEZ)	27	25	4 contres (X.PINHO TELXEIRA-S.GUERREIRO-M.CARBONNEL et S.FERRIER (par procurations))	M.SANCHEZ (procuration)
La Saucé du Casino	1 300,00 €	20	7	27	27	0	J.I. TORRECILLAS
Lavelanet d'Hier à Aujourd'hui	2 000,00 €	19	7	26	26		C.BLAZY, R.LORCA
Spindor Club	800,00 €	19	7	26	26		C.BLAZY, L.CAYRE
Stade Lavelanétien Basket ball	7 078,00 €	19	7	26	26		A.CASSAN, B.BERTRAND
Société Philharmonique	2 100,00 €	20	7	27	27		Y.PAPAIX
Découverte Terres lointaine	100,00 €	20	7	27	27		S.GUERRERO

Qui s'abstient ?

Monsieur Didier FABRE

Le 21 c'est la création d'un gymnase. C'était le gymnase avenue Alsace Lorraine, c'est un reste à réaliser de 260 000 euros, c'est la subvention de de l'Europe que l'on n'a toujours pas touché.

Madame Myriam LEONARD

Si, si, nous l'avons touchée, nous l'avons touchée en début d'année, donc nous sommes quand même obligés de la budgétiser. Cela a été long, mais nous l'avons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Monsieur Didier FABRE

Le chapitre 23 c'est l'hôpital, il y a 130 000 euros de la région.

Madame Myriam LEONARD

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention (Monsieur PAUBERT)

Merci

Monsieur Didier FABRE

Le total des recettes pour 7 060 955 euros

Madame Myriam LEONARD

Voilà pour l'adoption du budget 2015, mais maintenant nous allons passer au vote des subventions aux associations parce que certains élus ici présents sont dans des associations. Dons, il va falloir sortir.

Est-ce qu'au CCAS il faut sortir ? je ne pense pas. Non on n'est jamais sortis.

Qui est au conseil d'administration de l'âge d'orlmes : Jackie Roy

Monsieur Didier FABRE

Là on fait avec la liste de ceux qui sont dans des associations et après on fera le reste en bloc

Raymond LORCA

Juste une petite information c'est pas l'ariégeoise des paralysés de France, c'est l'Association des paralysés de France

Monsieur André CASSAN

Je voudrais apporter une petite précision sur la subvention de 7 000 euros au comité de jumelage. En fait la subvention au comité de jumelage elle est de 3500 euros d'accord, donc en baisse de 2000 euros par rapport à celle de l'an dernier. Pourquoi il y a 7 000 ? parce que vous savez que le comité de jumelage assure la gestion du minibus INFOCOM qui est mis à disposition des associations. Or, c'est à la mairie de subvenir à l'entretien courant de ce véhicule. Quand je dis entretien courant, c'est changer les pneus, les vidanges, payer la prime d'assurance, etc... Nous avons provisionné cette somme et chaque fois qu'il y aura une dépense pour INFOCOM, elle sera payée par le comité de jumelage sur cette provision de 3 500 euros. Ça nous évite de faire à chaque dépense une délibération en conseil municipal, de voter une subvention exceptionnelle de... du montant de la facture. Donc voilà ils vont puiser là-dedans à chaque fois qu'il y aura une facture concernant le minibus mis à disposition de toutes les associations de la ville

Madame GUERRERO Sylvia

Donc la subvention propre à l'association est de 3500 euros.

Monsieur André CASSAN

3500 euros en baisse de 2000 par rapport à l'an dernier

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Et il est fait à l'avance une prévision de panne sur le minibus si je comprends bien

Monsieur André CASSAN

Pas forcément de panne, par contre une vidange, changer des pneus, mettre des pneus neige puisqu'on prend toutes les précautions et payer la prime d'assurance, ça ce sont des dépenses sûres, ils vont les avoir, il les ont déjà eues d'ailleurs.

Madame Myriam LEONARD

Là maintenant, nous allons voter toutes les autres en bloc

Vous voulez le détail où ce n'est pas la peine

Alors qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Oui Monsieur PINHO TEIXEIRA

Monsieur le Maire arrive

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui Merçi. Juste une petite question pour info. Est-ce qu'on pourrait savoir comment vous déterminez les sommes que vous allouez aux associations ou est-ce que c'est quelque chose qui est récurrent et tous les ans la même ?

Madame Myriam LEONARD

C'est des subventions qui datent depuis très longtemps, qui sont souvent identiques. André CASSAN peut en parler des subventions.

Monsieur André CASSAN

Oui alors moi je peux surtout parler de celles concernant les associations sportives. Il y a une part d'ancienneté, on est arrivés en 2008, bon, mais il y avait des choses qui existaient avant. Donc c'était la base en quelque sorte, mais depuis 2008, ce que je peux dire c'est que le montant des subventions est en baisse, on continue. Donc on a essayé, ensuite, on essaie de moduler. Au sein de la commission sport (qu'on n'avait pas voulu intégrer je n'ai pas compris pas pourquoi) nous avons commencé à réfléchir sur la définition de 5 ou 6 critères objectifs et à partir de l'an prochaine le mode de répartition de l'enveloppe sera demain nous beaucoup plus objectif, puisqu'on a commencé à trouver 5 ou 6 critères, chaque association va avoir une enquête à nous retourner. Les critères attribueront des points puis on calculera par rapport à l'enveloppe la valeur d'un point et ça se fera d'une manière beaucoup plus rationnelle et objective. On constate (c'est vrai quand même que même si la municipalité et là je crois qu'on est exemplaires, c'est beaucoup pour les associations au niveau de la subvention financière, on s'inscrit dans la démarche du budget de la ville, à savoir qu'on les diminue, on ne peut pas y

échapper. Après on aide les associations sous beaucoup d'autres formes : mise à disposition, prêt du minibus... bref je ne vais pas faire la réclame que du sport.

Madame Myriam LEONARD

Comme tous les autres chapitres on essaye de baisser le plus possible et au minimum, mais c'est souvent difficile.

Continuons avec le **budget annexe du camping** :

- approbation du compte administratif 2014 :

le 011 charges à caractère général pour un montant de 21 960 euros.

Des questions ?

Qui est contre ? 4 contres-Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

Merci.

Charges financières - compte 66 pour 4 268.45 euros

Qui est contre : 4 contres- Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ? personne

Merci.

Madame Myriam LEONARD

Nous arrivons aux recettes du compte administratif du camping

la quote-part, compte 42, 1.900 euros. Ce sont les recettes

Qui est contre ? 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

merci

Les autres produits de gestion courante : c'est le remboursement de gaz : 21 204.25 euros

Qui est contre ? 4 contres - Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procuration Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Qui s'abstient ?

Merci.

Madame Myriam LEONARD

Et des mandats qui sont annulés en recettes pour 1 025.47 euros.

Qui est contre ?

Monsieur FABRE pour l'investissement. Cela va être vite fait, il n'y a pas grand-chose.

Monsieur Didier FABRE

Au chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections : 1900 euros

Qui est contre ? 4

Qui s'abstient ?

Merci.

Ensuite, on a le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées pour 7 398.28 euros.

Qui est contre ? 4

Qui s'abstient ?

Merci.

Donc ce qui fait un total de dépense de 9 298.28 euros

Quant aux recettes, il n'y a pas grand-chose non plus :

au chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections pour 10 577 euros

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

donc dans le total des recettes c'est 10577 euros.

Madame Myriam LEONARD

Merci Monsieur Fabre. Maintenant nous allons passer à

- l'adoption du compte de gestion 2014 du trésorier.

En investissement pour - 17 873.57 euros,

En fonctionnement pour - 23 094.71 euros,

pour un montant de - 40 968.28 euros.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci

- Affectation du résultat 2014

résultat à affecter : - 23 094,71 euros

Solde d'exécution cumulé d'investissements : - 17 873 57 euros

Affectation : - 23 094,71 euros -déficit reporté

Qui est contre ? 4

Qui s'abstient ?

Merci

La prochaine délibération c'est la

- contrat avec la Société ECOFINANCE où il y avait une erreur, c'est pour le pilotage de la masse salariale

Dans un souci de bonne gestion des affaires communales, la Commune a confié depuis 2009 plusieurs missions à la Société ECOFINANCE, site 2 rue des Briquetiers - BP 90068 - 31702 BLAGNAC cedex. Ces missions ont été menées à terme et ont permis d'optimiser certaines charges.

Pour l'année 2015, elle propose de travailler sur l'optimisation des charges de personnel avec la Société ECOFINANCE, afin d'être accompagnée dans le pilotage de la gestion de la masse salariale. Le diagnostic proposé par la société a pour objectif de définir :

- les grands leviers d'optimisation de la masse salariale,
- les services concernés par ces leviers,
- les actions à mener pour la mise en œuvre de ces leviers,
- les informations et les analyses utiles pour s'inscrire éventuellement dans le prochain schéma de mutualisation

L'étude et l'analyse de la Société ECOFINANCE se feront en trois étapes :

- la récupération des informations et des documents utiles,
- le traitement de ces informations,
 - o l'analyse des indicateurs liés à l'emploi (effectifs, gestion des absences, temps de travail, départ des agents),
 - o l'analyse des indicateurs liés au recrutement (mesure de la politique de recrutement, mesure de la mobilité interne, travailleurs handicapés, pyramide des âges et ancienneté),
 - o l'analyse des indicateurs liés au déroulement des carrières (gestion de carrière, GVT, effet Norla ou Turn-over, qualification des agents, formation),
 - o l'analyse des indicateurs liés à la rémunération (effet de masse de la hausse conjoncturelle, structure des rémunérations),

- o l'analyse des éléments du schéma de mutualisation (services et effectifs susceptibles de figurer au schéma de mutualisation, régime juridique de mutualisation, coûts associés des transferts ascendants ou descendants),
- la réalisation et la restitution du diagnostic comprenant une projection de plan d'actions annuel.

La prestation de diagnostic est assurée pour un montant forfaitaire de 6.500€ HT payable pour 50% à la signature et le solde à la remise du rapport. Madame le Maire-Adjoint donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune de Lavelanet et la Société ECOFINANCE. Cette convention est jointe à la présente délibération.

Monsieur Didier FABRE

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la commune et Gaz Réseau Distribution France pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les évolutions de la réglementation à l'échelle européenne (directives sur l'énergie) ou française (Grenelle de l'environnement, RT 2012) se concrétise pour encourager la mise en place de systèmes de comptages évolués qui favorisent :

- une plus grande fiabilité du comptage,
- une augmentation de la fréquence des relevés pour meilleure maîtrise des consommations.
- la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

GrDF qui souhaite être une référence du comptage gaz et contribuer aux enjeux de maîtrise de l'énergie a progressé sur la mise en œuvre du déploiement du télérelevé des compteurs au travers des compteurs communicants gaz, projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs qui poursuivent deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition de plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

A ce titre, GrDF sollicite la commune en proposant la signature d'une convention de partenariat en vue d'héberger sur son périmètre, Mairie et cinéma Le Casino, les équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Cette convention dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties pour une durée initiale de vingt ans. Elle sera reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans chacune dans les mêmes conditions. Les parties pourront décider de résilier par notification à l'expiration de la durée initiale ou de chaque période de reconduction en respectant un préavis de 12 mois. Le montant de la redevance s'élèvera à 50 ? H.T par site équipé. Cette redevance annuelle s'entend globale et forfaitaire, toutes charges éventuelles incluses.

Monsieur le maire vous demande d'adopter cette proposition et de l'autoriser à signer la convention avec GrDF.

Madame Myriam LEONARD

Des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstiennent ?

Voté à l'unanimité (28 voix pour)

La séance est terminée. Est-ce qu'il y a des questions dans le public ?

Donc je clôture la séance à 19 heures 34.

Monsieur le Maire voudrait dire quelques mots

Monsieur le Maire

Je voudrais excuser mon retard au Conseil Municipal car j'étais au Conseil Départemental et nous avons réglé de nombreux sujets en dehors de la séance tout à l'heure. Simplement pour dire que cela s'est bien passé, qu'aujourd'hui officiellement et qu'en ce qui concerne vos conseillers départementaux, du moins pour ceux qui les ont votés, mais pour les autres aussi, nous sommes aux Commissions, pour ma part économie tourisme, également la commission sport culture et enfance jeunesse et pour Jessica Miquel, à la commission transports, scolaire, à la commission agriculture et environnement. Voilà donc c'étaient les commissions qui nous avaient été accordées. De plus, nous avons donc, contre toute attente, montré notre bon vouloir de travailler dans un collectif et nous avons accepté la Présidence de la Commission Finances ; ce qui fait que nous avons montré que nous allons être une minorité sérieuse, capable, comme on l'a fait cet après-midi, de voter tout ce qui a pu être voté, lorsque cela nous paraissait logique et nécessaire au bon fonctionnement de nos collectivités. Aujourd'hui, simplement ce qu'on peut dire c'est qu'il nous reste du travail à faire. Il y a encore bien sûr, quelques relents d'hostilité dus aux élections, mais je pense que cela s'estompéra avec le temps. On a vu une volonté qui est plus qu'affichée de vouloir travailler tous ensemble, comme cela devrait être le cas un petit peu partout. On a fait valoir que ce territoire et ce département méritent bien que l'on se batte pour lui. C'était aujourd'hui une séance qui, contrairement à tout ce qui pouvait s'imaginer, a été relativement paisible et très positive. Nous allons maintenant, avec Jessica, faire un point, adresser un courrier à l'ensemble des collectivités, aux associations également, pour nous mettre au travail. Je tiens à dire que nous avons été élus à deux, mais nous étions quatre, donc c'est à quatre que nous continuerons à travailler. Je remercie Jérôme pour son implication à mes côtés, notamment sur des sujets qu'il maîtrise parfaitement bien, puisque j'ai pris l'enfance-jeunesse. Tout cela on va vous l'expliquer pour montrer que nous sommes capables de faire changer les choses et les faire changer dans le bon sens. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à travailler des dossiers importants. Il reste un sujet important dont je voulais parler : c'est l'hôpital. Je sais que tout à l'heure il y a eu à nouveau des contestations de l'opposition. Cet hôpital est vraiment indispensable pour nous. Nous attendons de savoir si le Président du Conseil Départemental me nommera au siège vacant du conseil de surveillance du CHPO, car les 2 hôpitaux qui étaient Tarascon et Lavelanet, n'ont pas été mis dans les listes proposées aujourd'hui. Le Président NAYROU s'est engagé à faire en sorte que l'ARS nous réponde rapidement, puisque nous sommes un établissement particulier. Cela fait 8 ans, pour ma part, que je suis ce dossier et le fonctionnement du conseil de surveillance. J'ose espérer que nous arriverons à faire en sorte que ce projet devienne une réalité. Notre chance sera de le voir se réaliser en centre-ville, en lieu et place d'une friche textile vouée à rester là pour plusieurs décennies encore. N'oublions pas l'autre opportunité, c'est de pouvoir l'inscrire dans le projet du concours de la rénovation du centre Bourg. Il y a des défis et des opportunités qu'il faut savoir saisir ; Pour exemple regardez ce qu'est devenu notre terrain de camping. Je tenais à le dire. Maintenant il reste beaucoup de travail à faire. Le plus dur n'était pas ce qui vient d'être fait, le plus dur c'est ce qui va arriver et je compte sur tout le monde pour qu'on puisse montrer notre volonté de réussir et réussir, je le redis encore une fois, ensemble. Voilà merci à tout le monde et je laisse le mot de la fin à Madame LEONARD.

Madame Myriam LEONARD

Je remercie André CARBONNEL d'avoir été parmi nous ce soir pour le vote du budget et Nadine ARIBAUD.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

